

* * * * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04/06/2016

A 10H00, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 26/05/2016.

Sont présents :

- Mme Valérie BENZAADA
- M. Alain BERTHOLET 3^{ème} adjoint
- M. Gérald CHENAVER
- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Carlo DAGHENA
- M. Yves FOUNAU
- M. Patrick GAILLARD, 4^{ème} adjoint
- Mme Marinette PASQUALINI
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Philippe ROUSSEL
- M. Jean-Pierre TOURTET

Sont représentés :

- M. Hervé COMBE (pouvoir à M. Gérald CHENAVER)

Sont Absents et excusés :

- M. Christelle ALLEMAND
- M. Pascal COTTE, 1^{er} adjoint
- M. Claude FACHE , 2^{ème} adjoint

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 avril 2016
2. Demande de subvention Voirie Communale 2016
3. Demande de subvention au titre des amendes de police
4. Création du bureau du SIVU Scolaire : demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) auprès de la Région
5. Subventions aux Associations
6. Fonds de Solidarité pour le logement
7. Annulation délibération accès cantine personnel Mairie
8. Divers
 - o Demandes utilisations salle ancienne classe
 - o Demande éclairage public Quartier La Selle
 - o Livres ancienne bibliothèque à disposition du public

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Alain BERTHOLET, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/04/2016

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.

2/ Demande de subvention – Voirie Communale 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes a attribué une subvention au titre du programme de voirie communale 2016, d'un montant de 8 000 € pour un montant des travaux de 20 000 € hors taxes. Il est proposé de réaliser les travaux de voirie communale sur le chemin communal des Tardieux, n°11, classé en voirie communale. Ces travaux comprendront un calibrage de la chaussée, en partie basse du chemin, en aval de l'entrée du lotissement Les Bécassis.

La Délibération acceptant la subvention de 8000 € du Département et décidant du lieu des travaux de voirie communale pour l'année 2016 est adoptée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

3/ Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire indique donc que le Chemin des Tardieux, va subir des travaux d'élargissement de chaussée, et de rénovation du sol en enrobé neuf.

Au vu du nombre croissant de personnes empruntant cette route, et de la situation (chemin en pente avec virages), la circulation sera beaucoup plus fluide.

Il propose d'ajouter des glissières de sécurité pour protéger les automobilistes.

Il explique la possibilité de déposer une demande de subvention au Département au titre des amendes de police, et présente le projet de dossier de demande. Le montant sollicité est de 10 000 €.

La délibération approuvant la demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 10 000 € pour sécuriser l'accès du chemin des Tardieux est adoptée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

4/ Création du bureau du SIVU Scolaire : demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle le BP 2016 et dit qu'un montant de 15 000 € avait été inscrit pour la création d'un bureau pour l'administration scolaire sur la Commune. Il indique que ce projet est éligible au titre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire), et il propose ainsi de déposer une demande de subvention auprès de la Région, pour l'année 2016, avec un plan de financement comme présenté ci-dessous :

∞ FRAT (Région) :	70 %
∞ Commune :	30 %

La délibération validant la création du bureau pour l'administration scolaire et sollicitant l'aide Régionale au titre du FRAT 2016 est adoptée à l'unanimité.

5/ Subvention aux Associations

Monsieur le Maire rappelle que dans le Budget Primitif 2016 il a été inscrit des crédits pour aider des associations à fonctionner.

Monsieur ROSTAIN fait remarquer que l'ACCA ne s'investit pas assez dans la protection des cultures.

Monsieur le Maire propose malgré tout de verser 400 € à l'ACCA. Un courrier d'accompagnement sera envoyé, afin de leur rappeler leurs engagements.

Après discussion, il est décidé d'attribuer les subventions aux Associations comme suit :

	Proposition 2016
Association Tai Chi Chuan Saphir	300 €
Association Amitiés Loisirs	400 €
Association Les Enfants d'abord	500 €
Association Les Amis de Sevillanas – Danse de Salon	650 €
A.C.C.A. La Freissinouse	400 €
Comité des fêtes de La Freissinouse	1 000 €
Musique Municipale de Veynes	200 €
TOTAL	3 450 €

La délibération répartissant des subventions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Fonds de Solidarité pour le logement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une demande de participation pour la Commune de La Freissinouse, au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2016 et propose de participer, comme le propose la convention, à hauteur de 289.60 €

La délibération décidant de participer à hauteur de 289.60 € pour le FSL est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Annulation délibération accès cantine personnel Mairie

Monsieur le Maire indique que le Trésorier l'a informé du caractère illégal de la délibération proposant l'accès gratuit à la cantine pour le personnel Mairie. Aussi Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération donnant accès à titre gratuit au personnel de la Mairie.

En revanche, il propose que le personnel puisse, s'il le souhaite, accéder à la cantine du SIVU Scolaire, à titre onéreux, et ce jusqu'à fin décembre 2016 pour le moment.

La délibération annulant l'accès gratuit à la cantine du personnel Mairie est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ Divers

Philippe ROUSSEL indique que le dessus de la rampe handicapée côté salle polyvalente est démonté. Il faut se renseigner pour le changer.

Philippe ROUSSEL indique également que la dalle amortissante des jeux a été détériorée par les voitures se garants dessus. Tous les membres trouvent cela regrettable. Après discussion il est décidé d'interdire le stationnement des automobiles dans la cour de l'école, excepté pour les traiteurs.

Monsieur COYRET propose de régler le problème en réunissant la commission travaux et en envisageant la construction d'une rampe pour personnes à mobilité réduite.

Il est demandé à ce que 2 poubelles extérieures soient installées : l'une dans la cour de l'école et l'une dans l'espace jeux côté salle polyvalente.

- ✓ Demande éclairage public Quartier La Selle
Madame BLONDEAU a fait une demande écrite pour avoir de l'éclairage public à La Selle. Monsieur le Maire indique qu'il existe un projet global de schéma de l'éclairage public sur tout le Quartier, mené par le SyME 05.

- ✓ Livres ancienne bibliothèque à disposition du public
Patrick GAILLARD s'est renseigné pour mettre à disposition des administrés, en libre-service et gratuitement, les livres de l'ancienne bibliothèque. Il souhaite installer un système de prêt de livres sur La Freissinouse.
Monsieur le Maire prendra contact avec la société qui démonte les cabines téléphoniques, afin de récupérer celle du Quartier Saint André qui doit être enlevée, et de l'installer dans un endroit propice, pour y mettre les livres à l'abri.

- ✓ Hervé COMBE a fait parvenir une demande écrite, qu'il a demandé de lire lors du Conseil Municipal. Il s'agit d'un problème de taille de haie dans le passage d'un chemin.

Marinette PASQUALINI regrette le manque de mobilisation pour la réunion qui a été organisée par l'ADMR (seulement 7 personnes). Elle indique qu'une nouvelle réunion aura lieu en Septembre.

Elle indique que l'ADMR fera une demande pour la gestion de la crèche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H50.

Signatures :